

Délibération n°144/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 79
Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 69

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOURDETTE Didier, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUILLAUME Philippe, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal, CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline (suppléant M. Bourdette), DUFOUR Vincent, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Rigault), LHOUE Mireille, PICARD Christine, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : BEAUJARD Maryse

OBJET : Cession d'un bâtiment occupé par EGL motoculture – Parcelle E 804, ZA de la D950 à Toucy

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant la demande formulée par Monsieur GUTTADORO, gérant de la société EGL Motoculture, en vue de l'acquisition du bâtiment qu'il loue actuellement, sis 350 avenue Charles de Gaulle à Toucy, parcelle cadastrée E 804,
- Vu l'avis des Domaines reçu en mai 2025, estimant le bien à 85 000 € HT, avec une marge d'appréciation de 10 %,
- Considérant que l'entreprise est implantée sur ce site depuis juin 2022 et y exerce une activité économique pérenne,
- Considérant la rareté actuelle de locaux industriels disponibles sur le territoire, accentuée par l'augmentation des coûts de construction,

Délibération n°144/2025

- Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique réunie le 16 juin 2025,
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (69 voix pour) :

- Décide de céder le bâtiment situé sur la parcelle cadastrée E 804, d'une superficie de 250 m², sis 350 avenue Charles de Gaulle à Toucy, à la société EGL Motoculture, ou toute personne qui s'y substituerait, représentée par Monsieur GUTTADORO,
- Fixe le prix de vente du bien à 155 000 € HT en cohérence avec les conditions du marché,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Charge le Président de désigner le notaire qui établira le compromis de vente, l'acte de cession le cas échéant, et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

